

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 MAI 2017 A 18 H 00 A LA MAIRIE

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Présents : 17
Votants : 25

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 24 mai 2017.

Le Conseil Municipal de la Commune de CIBOURE,
régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie.
Sous la présidence de M. Guy POULOU, Maire.

PRESENTS : M. Guy POULOU, Maire, Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ANIDO, Mme ORIVE,
M. LALANNE, Mme DOSPITAL, M. GOUAILLARDET, Mmes MOULLARD, ORMAZAL,
MM. ERRANDONEA, MURVIEDRO, Mmes SANCHEZ, WATIER DE CAUPENNE,
M. DUHALDEBORDE, Mmes DUGUET, LARRASA, M. ALDANA DOUAT.

PROCURATIONS : Mme IDIARTEGARAY-PUYOU à M. POULOU, M. PERROT à
M. GOUAILLARDET, M. IBARLOZA à M. ANIDO, M. HIRIGOYEMBERRY à Mme ORIVE,
M. VIDOUZE à M. MURVIEDRO, Mme CANET-MOULIN à Mme DOSPITAL, M. URANGA à Mme
DUBARBIER-GOROSTIDI, Mme BERGARA-DELCOURTE à M. DUHALDEBORDE.

EXCUSE : M. ROSENCZVEIG.

ABSENTES : Mmes ANCIZAR, UGARTEMENDIA, TAPIA.

45) CANTINE SCOLAIRE : TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 4 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la cantine scolaire, élaborés en se référant au
quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, comme suit :

Quotient Familial – CAF -	Prix du repas
QF inférieur ou égal à 620	2,06 €
QF de 621 à 745	2,52 €
QF de 746 à 942	2,99 €
QF de 943 à 1 247	3,43 €
QF égal ou supérieur à 1 248	4,37 €
Enseignants	4,81 €

Suite à cet exposé, et après avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal du
17 mai 2017, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** les tarifs tels que définis ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Ont signé au registre tous les membres présents)

Le Maire,
Guy POULOU



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2017